

DES OUTILS

POUR

*ma
commune*

Toutes les ressources
pour être au top

**La Direction générale
des affaires institutionnelles
et des communes (DGAIC)
a pour mission de construire
un partenariat avec les
communes vaudoises
et de les soutenir dans leur
gestion quotidienne.**

**Afin de vous faciliter
l'accès aux informations
essentielles, plusieurs
supports sont à votre
disposition.**

Aide-mémoire pour les autorités communales

Cette publication recense et développe les principaux thèmes occupant le quotidien d'une Municipalité, d'un Conseil ou d'une administration communale : indispensable aux nouvelles élues et nouveaux élus comme aux plus expérimentés.



vd.ch/dgaic-aide-memoire

Périodique Canton-Communes

Publié environ quatre fois par an, ce périodique destiné aux autorités et aux administrations communales regroupe toutes les informations importantes pour assurer un dialogue permanent entre les communes et les services cantonaux.



info.vd.ch/canton-communes

À qui puis-je m'adresser ?

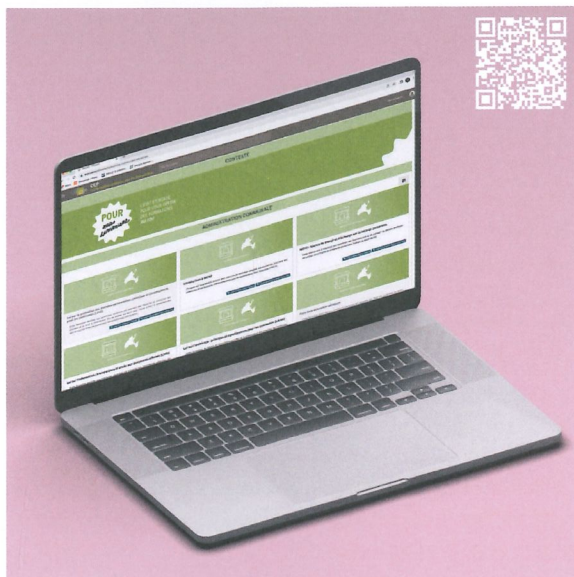
Cet annuaire thématique regroupe les adresses des principales entités cantonales avec lesquelles les communes ont l'occasion de collaborer. Il est disponible au format PDF imprimable.



info.vd.ch/canton-communes/publications

Des formations pour être au top pour votre commune !

Avec la collaboration de plusieurs services cantonaux, le Centre d'éducation permanente (CEP) propose un catalogue de près de 60 titres de formations destinées aux élues et élus municipaux, ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs communaux. Gratuites, les formations sont offertes par le Canton aux communes vaudoises.



vd.ch/communes-formation

La Direction générale assure le lien institutionnel avec plusieurs collectivités et corps constitués, soit les communes et les préfets, mais également le Tribunal cantonal, le Ministère public, les Églises et communautés religieuses, ainsi que les notaires.

La Direction des affaires communales et des droits politiques (DACDP)



En tant que service en charge des relations avec les communes, la Direction des affaires communales

et des droits politiques est la courroie de transmission privilégiée entre les autorités cantonales, les communes et les préfetures.

Elle intervient dans de nombreux projets cantonaux aux répercussions financières ou organisationnelles pour les communes vaudoises, afin d'apporter une vision globale et transversale de la problématique communale.

Elle entretient également des rapports privilégiés avec les différents organismes faïtiers communaux (UCV, AdCV, AVSM, ACVCB, ASCCV, AVDCH, AVRiC).

La Direction abrite le bureau électoral cantonal et à ce titre elle supervise et coordonne l'organisation des scrutins fédéraux, cantonaux et communaux sur l'ensemble du territoire vaudois.

vd.ch/dgaic-dacdp

La Direction des finances communales (DFC)



Les finances communales sont soumises à la surveillance de l'État, dans le but de garantir la

pérennité financière. La Direction des finances communales contribue à cette mission et met ses compétences au service des communes et des associations de communes.

En collaboration avec les préfetures, la Direction des finances communales est à disposition des communes et des associations de communes pour toute question en lien avec la gestion et l'analyse de leurs finances. Elle veille aussi à l'équilibre financier des communes en développant les indicateurs recommandés par la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales (CACSF). Elle est en outre responsable du pilotage et de la gestion de la péréquation intercommunale vaudoise et veille à ce que la tenue des finances communales soit conforme à la loi.

vd.ch/dgaic-dfc

**Direction générale des affaires
institutionnelles et des communes**

Rue Cité-Derrière 17

1014 Lausanne

Tél. 021 316 40 80

affaires-communales@vd.ch

finances-communales@vd.ch



PLUS D'INFOS
vd.ch/communes